

AVIS AU PUBLIC

Concerne : Abolition prime de construction et d'acquisition (Wahl – 17.04.1982)

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 17 avril 2024, le conseil communal a abrogé la décision du conseil communal de Wahl du 17 avril 1982 portant introduction d'une prime de construction et d'acquisition.

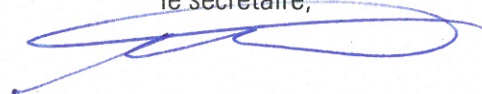
Le texte intégral de la décision est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Grosbous, le 6 juin 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,



le secrétaire,



Date de l'affichage : 7 juin 2024